

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Pourquoi Bounda Balonzi et Massassa sont en prison ?

CONCUSSION, détournement de fonds publics, blanchiment de capitaux, association de malfaiteurs et non-exécution des marchés publics sont, selon les cas, les griefs retenus contre les deux anciens membres du gouvernement et l'entrepreneur gabonais d'origine libanaise, Abdoul Hatem Moussavou.

G.R.M
Libreville/Gabon

ILS n'ont pas échappé à la rafale qui a emporté, non seulement tout le pouvoir d'Ali Bongo Ondimba, mais aussi, spécifiquement, la bande à Noureddin Bongo Valentin, ancien coordonnateur général des affaires présidentielles. Une déflagration marquée, depuis le 30 août dernier, par des mises aux arrêts de plusieurs cadres de l'administration et du Parti démocratique gabonais (PDG), ainsi que des membres du gouvernement déchu.

Dans ce sens, les ex-ministres Vincent de Paul Massassa (Pétrole et Gaz) et Léon Armel Bounda Balonzi (Travaux publics) ont été écroués à la maison d'arrêt de la capitale gabonaise, le 22 septembre écoulé, au terme de leurs auditions par un magistrat instructeur qui leur a ensuite décerné des mandats de dépôt. Avec eux, l'entrepreneur gabonais d'origine syro-libanaise Abdoul Hatem Moussavou, adjudicataire des travaux de construction du nouveau marché de Potos à Franceville, dans la province du Haut-Ogooué.

La justice reproche un certain nombre de choses à chacun de ces trois responsables. Particulièrement aux anciens membres du gouvernement, pourtant experts dans leurs domaines liés à leurs charges ministérielles et aux bilans satisfaisants à tous points de vue. Selon des sources proches du dossier, l'ancien chef du département ministériel du Pétrole et du Gaz a été inculpé pour présomption de concussion, de soustraction illégale des finances publiques et blanchiment de capitaux. " Il est reproché à Vincent de Paul Massassa son influence dans l'attribution des marchés au profit d'opérateurs pétroliers. En échange, il recevait des pots-de-vin ", ont informé nos sources.

Et ce n'est pas tout. Le natif de Franceville se serait fourvoyé, notamment, dans deux dépôts à terme (DAT) d'un milliard de FCFA chacun, avec l'argent de l'État. En fait, il aurait placé des fonds publics pour jouir ensuite des bénéfices générés par cette opération.

Pour sa part, " Léon Armel Bounda Balonzi paierait le prix de son manque de poigne, notamment vis-à-vis de la bande à Noureddin Bongo Valentin. Et plus à l'égard de Ian Ghislain Ngoulou, son mentor, auquel il obéissait sans se poser la moindre question ", a-t-on appris de sources concordantes. Cette docilité l'aurait conduit à poser deux actes à l'origine de ses ennuis judiciaires aujourd'hui. Le premier concerne les travaux d'édification du nouveau grand marché de Potos, attribué à l'entrepreneur Abdoul Hatem Moussavou, en violation des dispositions du Code des marchés publics.

Les enquêtes auraient révélé que l'ancien ministre des Travaux publics aurait octroyé le marché à cet opérateur économique sur "instructions fermes" de Ian Ghislain Ngoulou. Celui-ci étant un ami et voisin à Franceville d'Abdoul Hatem Moussavou. Ce dernier, à ce qu'il semble, était en concurrence avec deux autres entrepreneurs pour l'adjudication de ce chantier. Alors que les offres des concurrents auraient été les moins disants (900 millions de FCFA chacune), Ian Ghislain Ngoulou aurait recommandé à son poulain d'attribuer le marché à sa connaissance dont l'offre était de 3 milliards de nos francs et sans aucune expertise dans le domaine du BTP.

" En droit, ce fait est considéré comme une association de malfaiteurs et de violation du Code des marchés publics ", soulignent nos informateurs. Ajoutant que " Léon Armel Bounda Balonzi, (...) est aussi inquiet pour divulgation du



L'ancien ministre du Pétrole, Vincent de Paul Massassa Et son collègue des Travaux Publics, Armel Bounda Balonzi, ont été écroués vendredi à la prison centrale de Libreville.

secret professionnel." Plutôt qu'au chef du gouvernement, à l'époque RoseChristiane Ossouka Raponda, il aurait fait régulièrement les comptes-rendus des activités de son ministère directement à sieur Ian Ghislain Ngoulou. De plus, il aurait obtenu des faveurs des opérateurs économiques, notamment dans l'achat de certains biens. D'où le reproche de corruption.

Quant à Abdoul Hatem Moussavou, il lui serait reproché

donc le fait d'association de malfaiteurs. De même que la non-exécution des marchés publics. Le blanchiment de capitaux serait également retenu contre les trois personnes. Car, ils n'auraient pas, jusqu'ici, justifié l'origine de leurs biens respectifs.

Les deux anciens ministres d'Ali Bongo Ondimba et l'entrepreneur ont donc été placés en détention préventive depuis la fin de la semaine dernière à "Sans Famille".

Rappelons que, dans le cadre de

l'enquête judiciaire ouverte dans la foulée de la prise du pouvoir par les Forces de défense et de sécurité (FDS) réunis autour du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), les nommés Abdoul Océni Ossa, Noureddin Bongo Valentin, Mohamed Aliou Saliou, Ian Ghislain Ngoulou, Jessye Ella Ekogha, Cyriaque Mvourandjiami et Gisèle Yolande Mombo ont été aussi placés en détention préventive à la prison de Gros-Bouquet.

Liaisons dangereuses

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES Gabonais pourraient s'habituer à voir notamment d'anciens membres du gouvernement prendre la direction de la prison centrale de Gros-Bouquet. Puisque les investigations en cours sont en train de déboucher sur l'implication de différentes personnalités dans des faits de concussion, détournement de fonds publics, blanchiment de capitaux, association de malfaiteurs et non-exécution des marchés publics. Mais comment en est-on arrivé-là, alors que des initiatives

comme "Scorpion" et "Mamba" destinées à traquer la corruption, l'enrichissement illicite et assainir la vie politique et la haute administration ont déjà, dans un passé récent, envoyé en prison des ministres et autres directeurs généraux ? La réponse à cette question se trouve inéluctablement dans les "liaisons dangereuses" qui se tissent au sommet de l'État. Toute chose à l'origine de ce que, par exemple, dans le mécanisme de promotion au sein des appareils politique et administratif, certains cadres élevés à des postes stratégiques se croient redevables vis-à-vis de leurs mentors. Aussi, les

ministres et autres DG usent-ils de passe-droits, manipulant les deniers publics sans aucun scrupule. D'autant que le pygmalion au service duquel se trouvent ces prédateurs financiers était toujours en mesure d'intervenir en cas de pépin. Malheureusement pour eux, la prise de pouvoir par les FDS a sonné la fin de la récréation. Et comme les mentors ont été neutralisés, il est maintenant l'heure de rendre des comptes. Gageons que cela serve véritablement d'exemple à ceux qui croient encore qu'être promu est synonyme d'aller se servir et non de servir.